

Élection d'une personnalité extérieure membre du conseil d'administration de l'UBS en qualité de personnalité qualifiée au titre de représentant des organisations représentatives des salariés

Les représentants des personnels et des étudiants et les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et le CNRS du conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et D719-41 et suivants ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment l'article 6 ;
Vu le règlement intérieur modifié de l'université ;*

Après en avoir délibéré,

Élisent, par un vote à bulletin secrets, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Thierry CATROU membre du conseil d'administration de l'UBS en qualité de personnalité qualifiée au titre de représentant des organisations représentatives des salariés.

Documents en annexe :

- Procès-verbaux de l'élection

Décompte des votes :

Membres en exercice :	26	Pour le candidat :	23
Membres présents :	18	Blancs ou nuls :	0
Membres représentés :	5	Abstentions :	0

Visa du président de séance
Salah SADOU



Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 2 juillet 2024

